

Dispositif « alerte - détection précoce »

4^{ème} Conférence JEVI
Toulouse – 19 et 20 octobre 2016

A l'origine du projet "ORENVA"



© Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes

Contexte en Poitou-Charentes :

Prolifération des plantes exotiques envahissantes depuis de nombreuses années.

La volonté de la Région d'accompagner les gestionnaires avec pour objectifs :

- la mise à disposition d'un outil partagé de connaissance et de suivi, d'aide à la décision pour la gestion,
- la mise en place et l'animation d'un réseau d'acteurs et d'échanges entre gestionnaires

Naissance de l'observatoire

En 2008 : Observatoire initié par le Conseil Régional Poitou-Charentes, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013 puis par du Feder régional depuis 2015



avec de 2 maîtres d'ouvrages :

- **Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes**



Volet Technique / développements informatiques (bases de données, site Internet, interface)

- **Forum des Marais Atlantiques**

Volet Animation (expertise sur les espèces envahissantes, formation, organisation de journées d'échange, accompagnement des acteurs)



Animation du réseau de partenaires

**Coordonnateur régional
Niveau 3**

Coordonnateur de bassin versant (Niveau 2)

**Local
Niveau 1**

Cellule d'animation

Forum des Marais Atlantiques
+
Observ. Rég. de l'Environnement
+
Région Poitou-Charentes

Charte

Institution Sèvre Niortaise

EPTB Sèvre Nantaise

S. Mixte Vallée du Thouet

Charente Eaux

SMA SAGE Seudre

UNIMA

EPTB Charente

SYMBO

EPTB Vienne

Comité de Pilotage

28 membres dont le CBNSA

Validation du projet à chaque étape

Réunion 1 fois/an

Ensemble des Observateurs
/ Gestionnaires Locaux

Couverture régionale par les coordonnateurs de bassin

Plus d'information :
<http://www.orenva.org/>



Alerte – Détection précoce

Permettre d'améliorer les garanties de succès de gestion, il est préconisé la mise en place de mesures dès l'apparition d'une espèce exotique envahissante sur un nouveau site d'implantation.

« Les espèces prioritaires pour la détection précoce sont d'une part les espèces absentes d'une région et/ou du bassin mais connues ailleurs (région voisine, zone naturelle voisine, autre bassin versant, etc.) pour être très envahissantes et risquant d'être introduites, et d'autre part les espèces présentes mais très localisées, pas forcément envahissantes mais risquant de le devenir. » Source : Stratégie de bassin Loire-Bretagne.

Cette démarche a été instaurée en région Poitou-Charentes après que des signalements eurent été réalisés auprès de l'ORENVA au début des années 2010.

Clé de réussite : réponse rapide

Historique de mise en place du dispositif

Exemple 1 : crassule de helms

- fin septembre 2011 : 1^{ère} détection par salarié IIBSN
- 3 octobre 2011 : visite du site + suivi de la plante
- 3 novembre 2011 : réalisation d'une fiche technique (IIBSN/Irstea), puis d'un document d'alerte (CBNSA), d'une info sur site ORENVA, du propriétaire, de la mairie,...
- 10 avril 2012 : protocole d'intervention finalisé (arrachage mécanique de la totalité des herbiers par l'exploitant avec son matériel / intervention non prévue + 2 passages d'arrachage manuel (IIBSN et SIAH)).
- Interventions en 2013, 2014 et 2015 en partenariat avec SIAH Autize-Egray => Plus de plantes observées en 2015

Historique de mise en place du dispositif

Exemple 2 : Vanille d'eau (*Aponogeton distachyos*)



©SMBB

- 01/04/14 : bénévoles DSNE -> botaniste DNSE
- 02/04/14 : DNSE -> réponse avec identification aux bénévoles avec copie au CBNSA
- 07/04/14 : Réseau régional par CBNSA ->réseau régional informe le technicien local
- 08/04/14 : mail suite déplacement technicien local sur sites avec photos + copie SAGE Boutonne avec intention de rédiger une « fiche alerte »

Historique de mise en place du dispositif

Exemple 2 : Vanille d'eau

Aponogeton distachyos

02/05/14 : Fiche alerte rédigée sur le modèle de Crassula

Durant le mois de mai : recherche de retours d'expériences sur autres territoires colonisés par cette espèce

Décision : non intervention

27/28 mai : Mise en place d'une surveillance annuelle pour évaluer le comportement de la plante dans ce milieu fermé (dynamique de développement).

2-3 passages par an + surveillance des mares à proximité.

Alerte – Détection précoce

Détection
Observateurs :
bénévoles ou
salariés

Identification

Identification par
spécialistes :
botanistes CBNSA
Nombre de stations
connues en région ?

Diffusion

Groupe régional
« experts »

Technicien rivière local
(visite sur place,
photos)

Coordinateur de
bassin ORENVA
(N2)
réfèrent

Communication

Rédaction d'une fiche d'alerte
Relecture par groupe régional d'experts
Diffusion large (via internet)
Document type alerte ORENVA

Intervention : Que fait-on ?

Evaluation des risques

- Description précise du lieu et lien avec le système hydrographique
- Evaluation du potentiel de propagation au reste du BV technicien local

Avis d'experts régionaux (groupe d'experts) ou nationaux (IBMA)

Recherche autres expériences

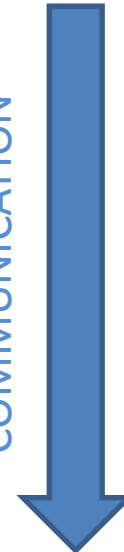
Décision de gestion

Enlèvement de la plante

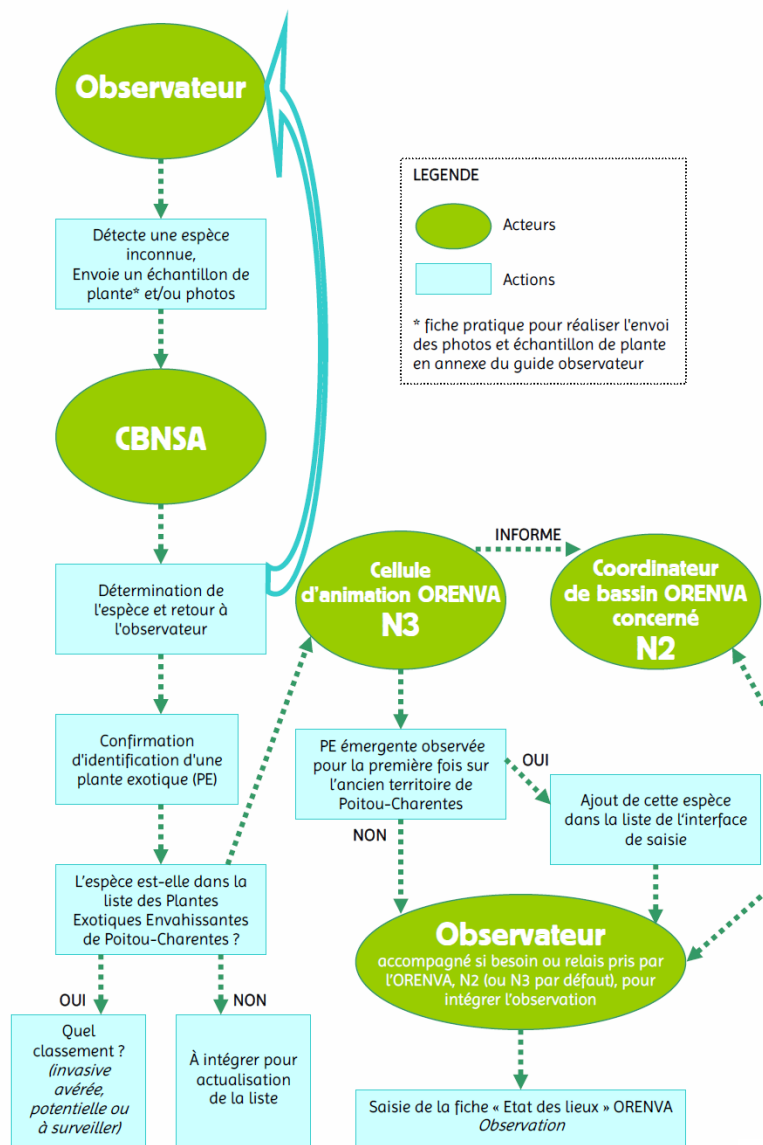
Suivi renforcé

Surveillance

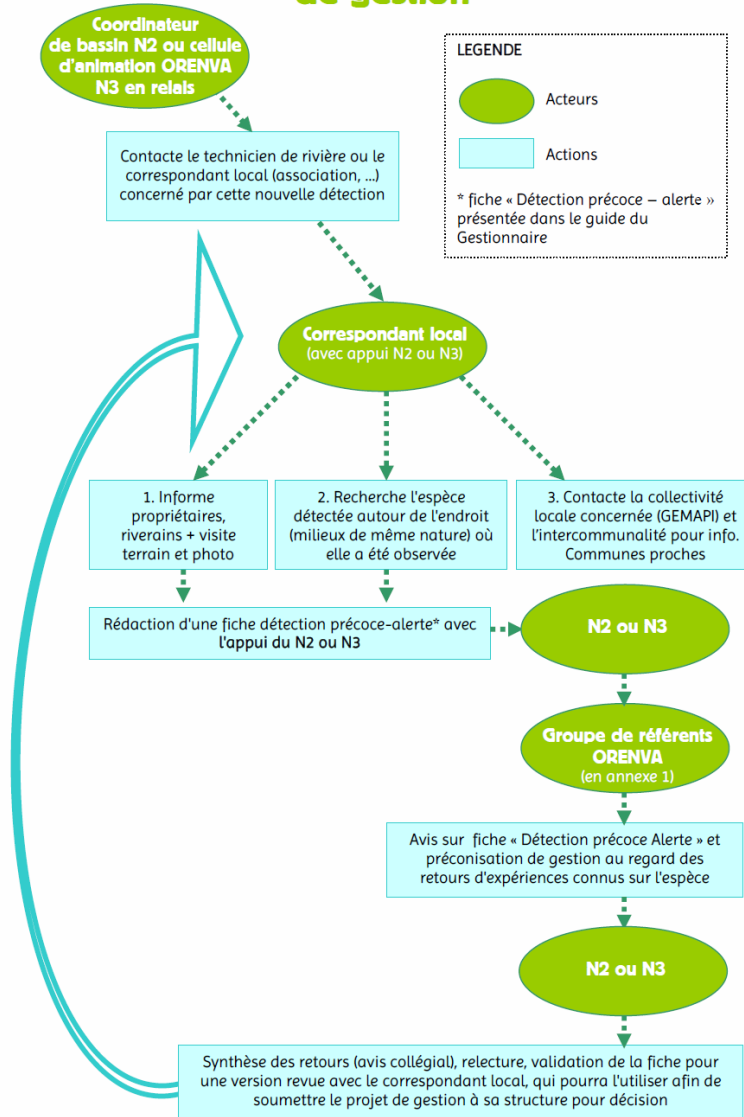
COMMUNICATION



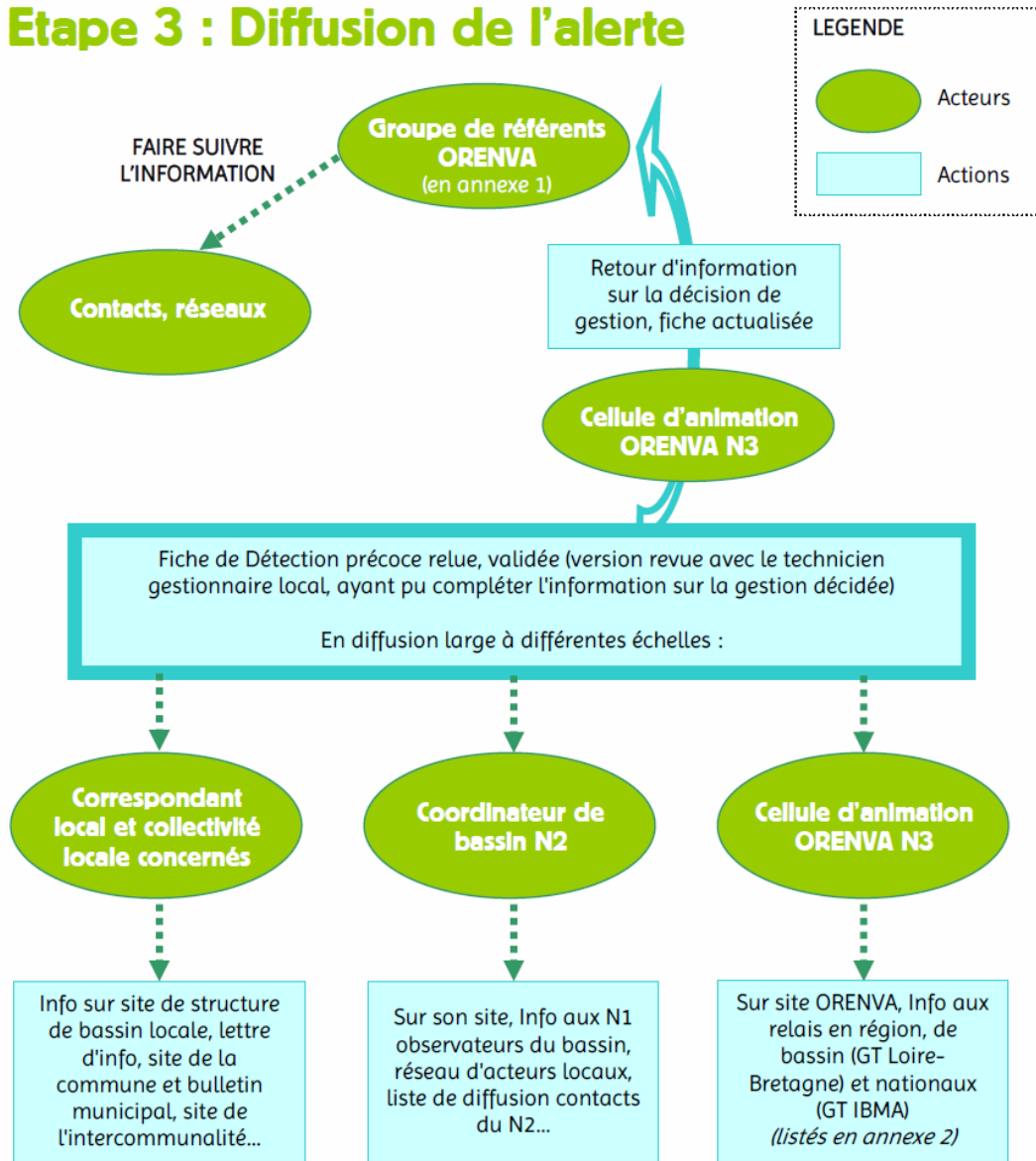
Etape 1 : Observation – Détection précoce



Etape 2 : Expertise, aide à la décision de gestion



Etape 3 : Diffusion de l'alerte

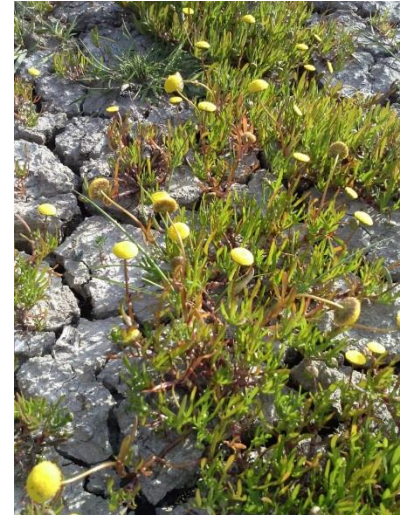


Un accompagnement technique devant aboutir à des possibilités de gestion est actuellement en cours sur trois sites :

✓ Un site avec la présence *Cotula coronopifolia* à Charron (17), près de la Baie de l'Aiguillon

✓ Le site de Pescalis à Moncoutant (79) avec la Crassule de Helms

✓ Le troisième site concerne également la Crassule de Helms dans le canal de Rompsay à La Rochelle (17). Ce signalement est très récent. A ce jour nous ne disposons pas d'éléments quant à l'origine de ce foyer.



Merci de votre attention

Pour plus d'informations :

www.orenva.org

Florence Thinzilal

florence.thinzilal@forum-marais-atl.com